

● (1630)

D'autre part, nous arrivons à la question des loisirs mêmes. Je le répète, je crois que les loisirs doivent être spontanés. Tout comme la charité, ils doivent commencer chez soi. Je crois que les loisirs ne doivent pas simplement être une activité physique à l'extérieur, mais doivent également faire appel à l'esprit et aux sentiments. Je me demande si le manque d'exercice physique est une cause aussi importante de mortalité parmi les Canadiens qu'il l'est dans le cas des maladies mentales. Je crois que la plupart des gens travaillent trop dur, boivent et s'amuse trop. Ils sont toujours poussés par leur forte vitalité et ne savent pas comment se détendre.

Je suis certain que de nombreuses affections cardiaques et les maladies gastro-intestinales, telles que des ulcères sont provoquées par des troubles émotifs, ce syndrome du XX^e siècle plutôt que le manque d'exercice. Je pense à des gens comme mes grands-parents qui ont vécu jusqu'à 85 et 90 ans, mais qui n'ont jamais fait régulièrement d'exercice. Ils étaient cultivateurs et travaillaient jusqu'à ce qu'ils soient épuisés. Ils y prenaient plaisir et ils s'amusaient ferme entre leurs divers travaux. Il est important que les loisirs d'ordre émotif aillent de pair avec les loisirs d'ordre physique. Je ne suis pas tellement certain que tous les «joggers» fassent encore du «jogging».

D'autre part, il importe de se rendre compte du problème soulevé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Ce n'est pas un problème que l'on peut écarter. On ne peut exagérer la valeur de la gestion des terres et des parcs: municipaux, provinciaux et fédéraux. Dans ma ville de Welland, nous sommes assez fiers de nos 17 parcs municipaux. L'un d'eux s'appelle Rose City pour la simple raison qu'il y a des gens qui aiment les jardins. Les parcs ne devraient pas seulement être dotés de balançoires, de piscines et de terrains de baseball. Ils devraient aussi être dotés de jolis sentiers paisibles et de jardins fleuris et de buissons parce que l'âme a besoin de beauté autant que le corps d'exercices physiques.

Nous avons aussi des projets, si nous pouvons jamais obtenir de notre gouvernement une décision favorable pour la ville de Welland; aménager des parcs et des terrains de jeu tout le long des trois milles au nord et au sud du vieux canal. Si ces projets se réalisent, la ville de Welland sera probablement la plus heureuse des villes canadiennes, parce qu'elle a enduré bien des perturbations et des désagréments lors de la construction de la grande voie d'évitement, depuis 1966 jusqu'à cette année, alors qu'elle fut terminée. On voudra bien me pardonner cette allusion à ma propre circonscription, monsieur l'Orateur, mais ce qui importe, c'est que le Canada ait un très grand nombre de parcs et qu'ils soient utilisés tout le temps. Je n'oublierai jamais la joie et la satisfaction physique—je le dis en plaisantant—que m'a causées une excursion dans le parc Algonquin avec ma famille, il y a plusieurs années, transportant deux canots et beaucoup de matériel. C'était sans doute bon pour ma santé, mais si j'avais souffert d'une affection cardiaque, j'y serais certainement resté.

L'autre point que je voudrais souligner à propos de parcs, c'est que même s'ils sont merveilleux pour le canotage et les sports de plein air, en réalité, un très grand nombre de Canadiens les parcourent. Le député de Wetaskiwin a rappelé ce fait. Le total des visiteurs se situe dans les millions, mais n'oublions pas qu'à part les 30 p. 100 de

Politique nationale des loisirs

Canadiens qui fréquentent nos parcs, 200 millions d'Américains les visitent aussi et ils en sont heureux, car nos parcs sont à leur disposition l'été comme l'hiver.

Les raisons avancées par l'auteur de la motion sur les parcs sont très bonnes. La seule chose que je mettrais en doute, c'est la possibilité d'établir une politique nationale des loisirs. Je ne vois pas comment on peut s'empêcher d'utiliser tous les ministères fédéraux pour tout, de l'agriculture aux affaires urbaines, mais existe-t-il un moyen de séparer tous les aspects de cette motion et de les confier à un ministère? Ce serait beaucoup trop compliqué.

C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur. J'aimerais tout simplement ajouter que c'est une très bonne chose que le motionnaire ait présenté cette motion. Elle nous fait tous réfléchir. Je ne pense toutefois pas qu'une politique nationale de parcs de loisirs soit utile pour le moment.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le représentant de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a présenté une bonne idée à la Chambre. A propos de certaines choses qu'a dites le représentant de Welland (M. Railton), je pense pouvoir signaler que l'auteur de cette motion ne demande pas qu'on nous sature de programmes, tous nos services récréatifs se présentent de la même façon, mais comme l'emploi de nos loisirs a de plus en plus d'importance et qu'il importe que nos ressources répondent aux besoins des citoyens de tout âge, je pense qu'on devrait adopter une telle motion.

Je suis le troisième orateur et, malgré quelques réserves de la part du deuxième, nous semblons tous être d'accord sur la motion à l'étude. Pourquoi nous amuser dès lors à étouffer la motion? Pourquoi ne pas admettre que c'est une bonne idée, que la Chambre aimerait se prononcer en faveur de la motion et l'adopter?

Des voix: Bravo!

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Obstruction.

M. Cullen: C'est vraiment un plaisir de prendre la parole à la suite du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je me souviens que lors de la dernière législature, nous avons eu beaucoup d'excellents débats pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. A mon avis, le député rehausse de sa présence le prestige de cette heure de la semaine que je considère importante. Mais à certains égards nous ne partageons pas le même point de vue; en effet, chaque fois que le député participe à d'autres débats, il semble prêt à parler sans fin jusqu'à ce qu'il ait épuisé la question; et pourtant, chaque fois qu'il prend la parole pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, nous constatons qu'il s'applique toujours à limiter le temps du débat avant que bien des orateurs désireux de débattre cette motion importante aient eu la chance d'exprimer leurs points de vue.

Je signale au député d'Athabasca (M. Yewchuk) que j'ai entendu ce qu'il a dit ce matin à la radio et que je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de l'interroger sur certaines observations qu'il a faites. Il s'est sans doute laissé emporter, sachant qu'il parlait à la radio à 7 h 30 du matin. Que j'aie moi-même été aussi matinal peut également signifier quelque chose.